

DECISION

N° 07/2024/DIR

**Portant délégation de signature à
Monsieur Jean-François CLAIN,
Directeur adjoint chargé de la Transformation Digitale et des Services
Numériques au CHOR et à l'EPSMR**

La Directrice du Centre Hospitalier Ouest Réunion (CHOR) et de l'Établissement Public de Santé Mentale de la Réunion (EPSM-R) :

- Vu** le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D.6143-33 et suivants ;
- Vu** l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 15 mars 2024 nommant Madame Nathalie ROBIN-SANCHEZ en qualité de directrice du Centre Hospitalier Ouest Réunion (CHOR) et de l'Établissement Public de Santé Mentale de la Réunion (EPSMR) à compter du 25 mars 2024 ;
- Vu** le contrat de travail, du 18 mai 2021, de Monsieur Jean-François CLAIN en qualité de directeur adjoint ;
- Vu** la convention de direction commune entre le CHOR et l'EPSMR, établie le 29 juillet 2015, prorogée pour une nouvelle période de 4 ans en 2019 et prorogée à nouveau le 1^{er} octobre 2023 pour 4 ans ;
- Vu** l'organigramme de direction en vigueur au 25 mars 2024 ;

Considérant que Monsieur Jean-François CLAIN est directeur adjoint sur les deux établissements ;

Considérant que la mise en place d'une direction commune est sans effet sur la personnalité juridique des établissements concernés qui est maintenue.

DECIDE

Article 1 : La présente délégation de signature établie dans le cadre de la direction commune vaut pour les deux établissements.

Article 2 : A l'exception des actes relevant de la compétence du directeur notamment en dehors des correspondances officielles et vis-à-vis de l'extérieur, **M. Jean-François CLAIN** dispose d'une délégation de signature pour les fonctions de Directeur adjoint chargé de la Transformation digitale et des Services Numériques en ce qui concerne :

1. L'organisation et la gestion des services placés sous sa responsabilité ;
2. Les correspondances, actes ou décisions relevant de son domaine de compétence ;
3. En tant que gestionnaire de crédits, la responsabilité de l'engagement et du suivi budgétaire relevant de son domaine de compétences dont le détail est annexé à la présente décision ;

4. S'agissant de la liquidation des dépenses relevant de sa responsabilité, une coordination est organisée avec la Direction des Investissements et de la Logistique pour garantir l'exactitude de la dépense et le suivi de l'exécution ;
5. Les contrats de maintenance des logiciels et des matériels informatiques.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jean-François CLAIN** :

- **M. Michal NOWAKOWSKI**, Directeur adjoint chargé des investissements et de la logistique,
- **Mme Aurélie RAMA**, Directrice adjointe chargée de la stratégie et de l'accompagnement des filières de soins et de la coordination des projets, des partenariats et coopérations

sont habilités à signer l'ensemble des correspondances et actes relevant de l'article 2.

Article 4 : Dans le cadre de la délégation objet de l'article 2, **le délégataire**, fera précéder sa signature de la mention :

**« Pour la Directrice du CHOR et de l'EPSMR, par délégation »,
suivi de sa fonction et de son nom**

Article 5 : La Directrice autorise **Jean-François CLAIN** à prendre toutes décisions et signer tous documents justifiés par l'urgence, dans le cadre de la continuité du service public hospitalier (**astreinte administrative**).

Article 6 : La présente décision délivrée *intuitu personae* cessera de produire ses effets dès lors qu'un changement se sera produit soit dans la personne du signataire, le délégant, soit dans celle du délégataire. En outre, cette délégation pourra être retirée à tout moment sur simple décision de la Directrice.

Article 7 : Monsieur Jean-François CLAIN référera de sa gestion à la Directrice ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente délégation.

Article 8 : La présente décision prend effet à la date de signature et sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance, de M. le Comptable public, notifiée aux intéressés et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Département de la Réunion.

Fait à Saint-Paul, le 25 mars 2024


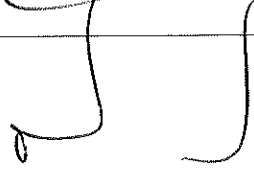

La Directrice,



Nathalie ROBIN-SANCHEZ

Les délégataires :

Spécimens de signature

<p>Jean-François CLAIN, <i>Directeur de la Transformation digitale et des Services Numériques</i></p>	
<p>M. Michal NOWAKOWSKI <i>Directeur adjoint chargé des investissements et de la logistique</i></p>	
<p>Aurélie RAMA <i>Directrice de la stratégie et de l'accompagnement des filières de soins et de la coordination des projets, des partenariats et coopérations</i></p>	

**ANNEXE - LISTE DES COMPTES DE CLASSE 6
SOUS LA RESPONSABILITE DE M. JEAN-FRANCOIS CLAIN**

Pour le CHOR :

H651	Concessions droits brevets licences
H2183211	Achats micro-ordinateurs /Etablissement principal
H2183213	Achat d'équipements réseaux
H615161	Maintenance informatique médical
H606252	Fournitures informatiques
H615254	Entretien réparation matériel informatique
H6152611	Maintenance informatique postes travail terminaux
H6152612	Maintenance informatique logiciels
H624116	Transports sur achats informatique
H6261	Frais télécom liaisons informatiques/spécialisées
H62841	Prestations informatiques externalisation SI
H62842	Prestations informatiques GCS/GIP/...
H62881	Prestations informatiques/télésurveillance
H2183211	Achats micro-ordinateurs /Etablissement principal
H20511	Licences logiciels médicaux (renouvellement)
H20512	Licences logiciels de gestion (renouvellement)
H20514	Licences logiciels système (renouvellement)
H20813	Licences logiciels bureautique (achat ponctuel)
H20515	Prestations d'installation ponctuelle
H2183214	Divers matériels informatiques / Etb principal
H2183212	Achat de serveurs
H20513	Licences logiciels de bureautique (renouvellement)
H62651	Frais télécom téléphones fixes
H62652	Frais télécom téléphones mobiles

Pour l'EPSMR :

H651	Concessions droits brevets licences
H2183211	Achats micro-ordinateurs /Etablissement principal
H2183213	Achat d'équipements réseaux
H6152612	Maintenance informatique logiciels
H6152611	Maintenance informatique postes travail terminaux
H6152613	Maintenance informatique progiciels
H624116	Transports sur achats informatique
H6261	Frais télécom liaisons informatiques/spécialisées
H62881	Prestations informatiques/télésurveillance
H2183211	Achats micro-ordinateurs /Etablissement principal
H2183214	Divers matériels informatiques / Etb principal
H20511	Licences logiciels médicaux (renouvellement)
H20512	Licences logiciels de gestion (renouvellement)
H20514	Licences logiciels système (renouvellement)
H20515	Prestations d'installation ponctuelle
H20813	Licences logiciels bureautique (achat ponctuel)
H62842	Prestations informatiques GCS/GIP/...
H62841	Prestations informatiques externalisation SI
H2183212	Achat de serveurs
H606252	Fournitures informatiques
H20513	Licences logiciels de bureautique (renouvellement)
H6152684	Maintenance téléphone
H62651	Frais télécom téléphones fixes
H62652	Frais télécom téléphones mobiles

Pour le CHOR et l'EPSMR :

H218321	Achat TOIP
H2183214	Achat visio
H2183213	Achat audiovisuel ROOM TV
H20512	Achat licences
H2183214	Maintenances visio
H2183213	Maintenance audiovisuelle ROOM TV